

CONTRAT D'UTILISATION DE LA CUISINE PROFESSIONNELLE

Entre d'une part : **Monsieur le Maire** de la commune de Chanac-Les-Mines

Et d'autre part :

Le professionnel....., qualité

adresse....., ville.....

La mairie met à la disposition du loueur la cuisine et ses annexes.

Le professionnel ci-dessus désigné reconnaît **prendre les locaux propres et rangés** et le **matériel** (piano, four, lave-vaisselle, réfrigérateur, centrale de lavage) dans un **bon état de fonctionnement**.

Un **inventaire du petit matériel** de cuisine mis éventuellement à disposition sera effectué.

Le professionnel reconnaît aussi **avoir pris connaissance** des **consignes liées à l'utilisation** de ce matériel.

Il s'**engage à rendre** le local dans le même **état compatible avec les règles d'hygiène** en vigueur dans une cuisine de collectivité.

Fait à Chanac-Les-Mines, le

Le professionnel

Le Maire

Bernard Salles